

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille dix-neuf  
Le 4 septembre à 18 heures  
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et  
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région  
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE  
sous la présidence de  
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

**Etaient présents :**

*. les membres titulaires, ci-après (15):*

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Jacque FAURE –  
M. Jean-Jacques MOUNIER –  
M. Xavier LIOGIER – M. Jean PRORIOLE –  
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –  
M. Louis SIMONNET –  
M. François BERGER –  
M. Luc JAMON –

M. Eric DUBOUCHET – M. Jacques SURREL –  
M. Daniel BILLARD – M. Robert CLEMENCON –  
M. Jean-Claude DURON –

*. les délégués titulaires suppléants ci-après (2):*

Mme Yvette RUARD (ayant pouvoir en l'absence de M. Gilles DAVID)  
Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Bernard GALLOT) –

**Etaient absents excusés (10):**

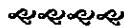
*. les membres ci-après :*

M. Ludovic GIRE – M. René PASCAL –  
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –  
M. Christophe NAVE – M. Éric PETIT –

M. Bernard GALLOT – M. Jean-Paul DEGACHE –  
M. Pierre ASTOR – Mme Annick HERITIER –

—  
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.  
—

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2019.09.25

**Objet :** Organisation du traitement des produits issus du tri sélectif - Approbation du dossier de consultation des entreprises (DCE).

**RAPPORT DU PRESIDENT :**

Monsieur le Président rappelle que le syndicat assure la compétence TRI sur la Communauté de Communes Marches du Velay – Rochebaron (*pour les communes de Bas en Basset, Malvalette, Valprivas, Beauzac, La Chapelle d'Aurec, Les Villettes, Monistrol sur Loire, Saint Pal de Mons et Sainte Sigolène*), et sur la Communauté de Communes des Sucs (*pour les communes d'Araules, Beaux, Bessamorel, Grazac, Lapte, Saint Maurice de Lignon et Yssingeaux*), et conséquemment l'organisation du traitement du tri sélectif sur l'ensemble du ce périmètre depuis les modifications liées à la loi NOTRe.

Le traitement des produits issus du tri sélectif est actuellement assuré par la société SITA MOS (SA) par l'intermédiaire de son agence locale située 8, rue du Colonel de Riez, 42 700 FIRMINY, en vertu d'un marché passé entre celle-ci et le SYMPTTOM notifié en date du 3 décembre 2015.

Ce marché qui a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans, arrive à échéance au 31 Décembre 2019.

Il s'avère donc nécessaire d'engager, d'ores et déjà, une nouvelle consultation, pour le choix du prestataire qui sera chargé, à compter du 2 janvier 2020, de l'opération de traitement des produits issus du tri sélectif sur la totalité du territoire du SYMPTTOM.

Cette consultation sera lancée en appel d'offre ouvert, en application de l'article 42 1°a de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25 et 66 à 68 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Le nouveau marché serait passé pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois soit une durée maximale de 3 ans jusqu'au 31 Décembre 2022.

Il porterait sur le tri, le conditionnement et le recyclage des produits issus du tri sélectif.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité sur 17 votants,

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**(N° 2019.09.25 suite)**

- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation sur les bases ci-dessus évoquées, en vue de la passation d'un nouveau marché ayant pour objet l'organisation du traitement des produits issus du tri sélectif.
- **DE M'HABILITER** à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier.

-=-=-

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 4 Septembre 2019,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET

